



Administrateur élu au HLM

Par **Birrulle**, le **23/06/2022** à **14:50**

Bonjour,

Je suis locataire d'un HLM, tête de liste d'une association j'ai été élu représentant des locataires avec + de 25 voix de plus que le second, et devient de fait administrateur de cet HLM. Portant plainte contre le Président de mon association pour abus de biens sociaux, il m'a exclu sans respecter les statuts, le tribunal m'a réintégré. Le Président a écrit au HLM que je ne le représentais plus.. Depuis je ne suis plus invité aux Conseils d'Administration ni aux Conseils de Consultation Locative. Est-ce l'égalité? Quelle action et contre qui puis-je entreprendre: je n'ai pas été nommé mais élu, Ai-je le droit de participer même si mon asso ne me reconnaît plus, en tant qu'indépendant en attendant que la plainte contre le Président soit instruite.

Merci pour les réponses judicieuses que je recevrais.

Bien cordialement